cavem

VAR ESTÉREL MÉDITERRANÉE

LES ADRETS DE L'ESTÉREL • FRÉJUS • PUGET SUR ARGENS • ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS • SAINT-RAPHAËL

MON AGGLO, MON MAG !

N°13 - MARS / AVRIL 2015

Notre territoire se dévoile sur cavem.fr

Je souhaite... M'informer sur les 28 parcs d'activités économiques et m'implanter… Découvrir la gestion des barrages et celle de l'eau... Prendre rendez-vous pour me faire vacciner… Demander une intervention de démoustication à domicile… Signaler un problème d'hygiène… En savoir plus sur Natura 2000 Estérel… Formuler une remarque sur les transports... Rendez-vous sur cavem.fr

SOMMAIRE

NUMÉRIQUE
4-5 La CAVEM sur Internet
6 Voyage En Multimédia

ÉCONOMIE
7 Formation à La Croix Rouge
7 Soutenir le commerce avec le FISAC

FINANCES
8-9 Orientations budgétaires 2015

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
10-11 Avec le SCOT, la CAVEM prépare son avenir

CULTURE
12-13 Les actions éducatives d'AggloScènes

SANTÉ
14 La vaccination
15 L'Assainissement Non Collectif

ENVIRONNEMENT
16 Thermographie du territoire
17 Charte Grand Esterel

HABITAT
18-19 Poursuite du développement de logements sociaux

ÉQUIPEMENT
20-23 Des équipements contre les inondations

SPORT
24-25 Du Palais des Sports au Stade Eugène-Rossi

RETOUR SUR
26 Les chantiers d'insertion

Var-Estérel-Méditerranée,
mon agglo, mon mag n°13
Le magazine d'information de la Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée (CAVEM)
624 chemin Aurélien
83700 SAINT-RAPHAËL
Tél. 04 94 19 31 00 • cavem.fr

Directeur de la publication : Georges GINESTA,
Anne-Claire LEFÈVRE (co-directrice et directrice de la communication)
Rédaction : Katia ENRIOTTI
Photos : Christine DELVILLE • Justine DELMOTTE • EURECA • Action Air- SCE
Conception graphique : STRATIS
Impression : TRULLI • **Distribution** : ADREXO • **Tirage** : 75 000 exemplaires
Contact : communication@cavem.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT

Fiers
de notre passé,
confiants
en notre avenir.

Georges GINESTA

Président de
la Communauté
d'Agglomération Var
Esterel Méditerranée

Permettez-moi de revenir sur le Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons tenu il y a quelques jours en Conseil Communautaire. Il doit être un moment d'échanges auquel nous attachons une importance particulière car, comme dans nos villes, il définit le cadre du budget, or, à notre grande surprise, l'opposition ne s'est pas exprimée.

Ce débat survient dans un environnement particulièrement dégradé car le gouvernement nous impose de nouvelles charges, et diminue la dotation qu'il nous alloue. D'autre part, le principe de péréquation nous vide encore davantage de nos recettes.

Néanmoins, nous n'abandonnons pas nos ambitions pour notre territoire et notre action demeurera toujours orientée vers l'économie productrice de richesses et créatrice d'emplois. Nos atouts sont incontestables et pour peu que l'on laisse à l'avenir nos ressources intactes, nous pourrons conduire notre programme d'investissement et de protection de notre territoire.

Notre niveau d'endettement est très maîtrisé et les charges de fonctionnement sont contenues car l'effectif salarié ne croîtra pas.

Nous savons aussi que seule une politique rigoureuse fondée sur la mutualisation des moyens et l'optimisation de nos ressources matérielles et humaines nous permettra un progrès durable. C'est l'ambition de tous les élus de la CAVEM.

Avec mes fidèles et cordiales pensées.

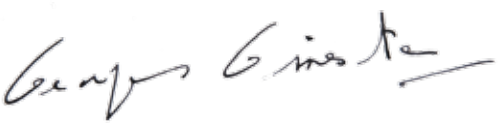

Aller plus loin

www.cavem.fr

Tout savoir sur la CAVEM ? Un jeu d'enfant… numérique !

Depuis fin janvier, blanc sur gris soutenu par les couleurs du territoire représentant ses richesses, le logo si caractéristique des cinq villes est désormais de toutes les pages, de tous les clics. Symbole de la communauté d'agglomération, il s'affiche sur un site flambant neuf, résolument moderne et surtout « parlant » un langage qu'il n'est nul besoin de traduire. Jamais l'histoire de la CAVEM n'aura semblé aussi simple.

RENCONTRE AVEC

Philippe MOUGIN

Vice-Président délégué au numérique

Quel est l'objectif de ce nouveau site internet CAVEM.fr ?

Il devenait urgent que la CAVEM se penche sur sa communication et en particulier sur sa communication numérique en créant un nouveau site internet. Toutes les activités humaines sont aujourd'hui impactées par les technologies numériques. L'économie, l'environnement, la santé, l'habitat, les transports sont autant de services qui se trouvent modifiés en profondeur. Le site doit permettre de faire connaître l'action de la CAVEM au service des habitants tout en proposant un accès direct à l'information et des démarches en ligne efficaces.

Que va apporter ce nouvel outil au territoire ?

Ce nouveau site internet propose de découvrir l'institution, les compétences exercées sur le territoire ainsi que son actualité. Il permet aux citoyens d'avoir accès simplement aux services et informations qu'ils cherchent : par exemple, il est possible en seulement deux clics d'obtenir la démarche en ligne pour se faire vacciner. L'importance accordée au numérique créée une proximité avec les citoyens et leur permet de participer à la connaissance et à l'évolution de leur territoire à travers ce lien qui ne remplacera bien sûr jamais le lien humain.

Cela va-t-il simplifier le quotidien des habitants ?

Oui, dans la mesure où un outil de communication plus attractif basé sur l'aspect pratique nous permettra de recueillir plus facilement les remarques des citoyens, mais aussi de transmettre celles-ci directement aux services concernés. En améliorant nos relations avec eux, nous serons ainsi plus à même de répondre à leurs exigences et d'apporter une solution aux problèmes relevant de nos domaines de compétences. En un mot être encore plus efficace !

Une page d'accueil et des thématiques accessibles à tous

« Vous n'aurez jamais une deuxième chance de faire une première bonne impression » dit l'adage. La CAVEM répond sur la toile à sa façon. La page d'accueil du site est épurée, sans ambiguïté et propose une hiérarchie systématique de l'information.

Cinq villes pour un territoire en un seul coup d'œil

Le menu de gauche est permanent et accessible quelle que soit la page consultée. Il offre une présentation rapide de ses sujets avant d'évoquer le volet pratique les concernant. En page d'accueil, au centre, trois zones se distinguent. Une première concernant l'actualité du territoire qui vient compléter le support papier du magazine bimestriel CAVEM Infos. Une deuxième propre aux cinq villes où chaque ville propose d'ajouter dans votre agenda un événement. Enfin, une galerie photos et vidéos est dédiée à tous les domaines de la CAVEM : techniques, ludiques, sportifs, le choix est grand !
Au fil de la navigation, le texte reste accessible malgré la complexité des sujets. Des modules choisis à la carte ainsi que des informations pratiques ont été élaborés afin d'orienter le visiteur vers de nouvelles pistes.

Des services tournés vers l'avenir

La communauté d'agglomération a porté un accent particulier sur l'interactivité. Les grands projets que s'apprête à voir naître le territoire ont un onglet propre et y sont détaillés. Prochainement, il sera possible de situer sur des plans interactifs les déchèteries, le théâtre intercommunal, les parcs d'activités ou les entreprises locales. La parole est aussi donnée à l'habitant à travers des formulaires disponibles sous l'onglet « Demander » ou « Alerter ». Les observations, les critiques, les questions ou les signalements sont les bienvenus !
N'attendez plus pour le découvrir !

Aller plus loin

www.cavem.fr

Anne-Claire LEFÈVRE,
Directrice de la Communication
Chef de projet du site internet

En répondant à la commande politique qui était de concevoir un site efficace c'est-à-dire simple, clair, accessible et utile, on présente l'institution et les projets sur lesquels travaillent au quotidien les élus et les agents. Et ce, sans oublier un point essentiel, parfois encore trop souvent négligé, qui est de penser l'outil en fonction de son usage et non pas de demander à l'utilisateur de s'adapter à l'outil…
On comprend mieux alors la légitimité de l'institution sur un territoire où l'on mutualise des moyens pour avancer ensemble. Quel que soit le thème, celui-ci est visible en un clic et les contenus évolueront avec la contribution des agents et bien sûr le retour des citoyens.

3 ÉTAPES CLÉS POUR UN SITE EFFICACE

1. **LA CONCEPTION**
La création d'un portail à la carte avec le pôle Stratis pour valoriser le territoire de la CAVEM et les cinq villes qui le composent.

2. **LA RÉALISATION**
Un outil conçu multisupports et grand public, de l'ordinateur à la tablette en passant par le téléphone avec les mêmes repères de présentation.

3. **LA PRODUCTION**
La mise en ligne des contenus rédigés grâce à la collaboration des élus et des agents.

NUMÉRIQUE

« Voyage en multimédia » le plus grand salon de l'innovation numérique touristique en France

Le salon professionnel des technologies numériques appliquées au tourisme, est organisé début février au Palais des Congrès de Saint-Raphaël et permet de sensibiliser aux enjeux de l'e-tourisme(1) tous les acteurs institutionnels et privés du territoire afin de les rendre plus compétitifs. *« Lorsque l'on parle des professionnels du tourisme, la cible est vraiment régionale »*, note Régis COURVOISIER, organisateur du salon et directeur du pôle touristique Estérel Côte d'Azur. *« Les besoins de la CAVEM sont de plus en plus forts. »* Et le salon, fort de son showroom de 1000 m² et de ses *70 entreprises spécialisées dans le numérique, dont de grandes marques comme Booking.com ou Samsung France, a pu répondre à toutes les attentes*.

Développer les connexions entre professionnels

« Les niveaux de pratique sont très différents d'un professionnel à l'autre, d'où les ateliers visant à proposer des actions faciles à mettre en place et adaptées à chacun afin d'être opérationnel. »

(1) L'e-tourisme désigne les activités du secteur du tourisme, sur Internet

Comment procéder à la traduction de son site internet en plusieurs langues où être mieux référencé sur le net ? Tels sont les thèmes sur lesquels les acteurs-clés du territoire se sont positionnés.

Voyage en Multimédia donne des idées. Le salon a déjà fait naître le projet qu'est la route numérique ***De Rivages en Calanques***, plusieurs fois primé : soixante vidéos ou encore 150 points d'information virtuelle présentent les 51 km du sentier du Littoral, de Roquebrune-sur-Argens à Saint-Raphaël en passant par Fréjus. *« Le wi-fi continue lui aussi de gagner du terrain, la gare routière communautaire en profite déjà pleinement, »* conclut Régis COURVOISIER. *« Et huit bornes d'information digitales interactives sont présentes sur l'ensemble de la CAVEM. »*

La 7e édition devrait aller encore plus loin en mettant l'accent sur des blogs et des reportages photographiques. La CAVEM reste toujours connectée !

CHIFFRES CLÉS 2015

- **1129 participants venus de toute la France**
- **69 intervenants**
- **5 partenaires financiers avec la cavem : Conseil Général du Var, Région PACA, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, Comité Régional du Tourisme PACA, Ville de Saint-Raphaël.**
- **30 ateliers par cible et par niveau**
- **8 rendez-vous partenaires : séminaire sur la taxe de séjour, ateliers marketing pour les propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes et tourisme d'affaires**
- **50 000 euros de retombées en hébergement**

FORMATION

Centre de formation Croix-Rouge de Saint-Raphaël : Ouverture prochaine de nouvelles sessions de formation

Depuis son ouverture en septembre 2014, le centre de formation sanitaire et sociale de la Croix-Rouge française a accueilli près de 40 élèves, pour des cursus diversifiés : formations préparatoires au concours infirmier, auxiliaire de puériculture, aide-soignant, moniteur-éducateur, éducateur spécialisé et assistant de service social. Un panel étoffé par des formations continues, des conseils et formations sur les thématiques de la Santé et de la Sécurité au Travail (STT). Suite au succès rencontré, de nouvelles sessions de formations seront proposées via le **Certificat de Secrétaire médical(e) et médico-social(e) – SMMS et la formation qualifiante de brancardier**. Le premier Certificat sera délivré par la Croix-Rouge française et homologué Niveau IV au Répertoire National des Certifications Professionnelles de septembre 2015 à juin 2016 (soit 1245 heures en alternance) tandis que la seconde formation (2 sessions dans l'année) offrira 70 heures d'enseignement théorique avec 4 modules et 35 heures de stage en milieu professionnel.
Pour le Certificat de Secrétaire médical(e) et médico-social(e), les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

Renseignements : 04 94 93 27 20

ÉCONOMIE

Le FISAC et la CAVEM soutiennent le commerce pugétois

LA CAVEM ET LE FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC), S'ENGAGENT, ENSEMBLE, POUR REDYNAMISER LE COMMERCE PUGÉTOIS.

Avec la signature, le 13 février dernier, de la convention du FISAC, la CAVEM s'engage dans un programme pluriannuel de redynamisation locale. Une opération urbaine de revitalisation commerciale est engagée. « La signature de la convention valide aujourd'hui le dispositif d'aides directes aux commerçants pour la rénovation des devantures tout en précisant les taux de soutien retenus » souligne Cécilia LIEFOOGHE, coordinatrice du commerce de proximité sur le territoire.
Tous les intervenants de la vie socio-économique locale sont concernés. Rénovation des devantures commerciales, création d'animations locales pour maintenir la vitalité du cœur pugétois, fédération des acteurs économiques et incitation à un travail partenarial avec l'association des commerçants en place, recrutement d'un manager de centre-ville qui veille à la concrétisation des actions, le commerce local est choyé. « *Cet engagement réciproque entre le FISAC – qui finance 30 % des travaux – et la CAVEM – qui en finance tout autant – permet 60 % d'aides au final, ce qui est loin d'être négligeable !* »

CHIFFRE CLÉ
SUBVENTION
39 391€ attribués à la CAVEM au titre du FISAC

Orientations budgétaires 2015 : gestion de rigueur dans un contexte difficile

On aurait souhaité meilleurs auspices, pour la troisième année d'existence de la CAVEM. La crise, prégnante, continue d'imposer des restrictions budgétaires qui impactent directement le territoire. Le contexte est donc bien austère pour le Débat d'Orientations Budgétaires 2015 (DOB) de la communauté d'agglomération, qui demande encore plus aux élus locaux de rester vigilants.
Dans un cadre juridique et financier propre à la collectivité, ce débat met en perspective les éléments de la préparation budgétaire de l'année à venir [1].

Un effort de maîtrise sans précédent

Cette année, la CAVEM devra sans grande surprise réduire au maximum ses dépenses puisque la maîtrise concerne tous les échelons de la vie publique, de l'État en passant par la sécurité Sociale et, bien sûr, les collectivités territoriales. La loi de finances 2015 demande d'ailleurs un effort sans précédent à ces dernières. D'ici 2017, elles verront ainsi baisser les concours financiers de l'État de 11 milliards d'euros alors qu'elles ont déjà dû faire face, dès 2014, à une diminution des aides de 1,5 milliards.
Les conséquences de cette politique sur le budget territorial sont énormes : entre ces deux années, la dotation globale de financement pour le territoire de l'est Var sera passée **de 7,491 à 2,995 millions d'euros**, soit quasiment 60 % de recettes en moins. À cet allégement sans précédent vient s'ajouter l'effort de solidarité demandé aux collectivités locales. En 2015, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées - croit ainsi de 210 millions pour un budget total de 780 millions.
La contribution 2014 de la CAVEM a atteint **1,30 M€** alors que celle de 2015 est déjà estimée à **1,60 M€**. Quant à la contribution 2016, elle devrait atteindre 2 % des ressources fiscales de la communauté d'agglomération, pour ainsi atteindre son plafond légal.

(1) Ainsi, dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif (article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales), les conseillers communautaires sont invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir.

Une épargne disponible à la hausse

Malgré les nombreuses baisses de ressources et autres ponctions supplémentaires, la CAVEM parvient à améliorer son épargne disponible, c'est-à-dire susceptible d'être réinvestie dans les équipements.
Alors qu'en 2014, cette épargne atteint 5,059 millions d'euros, l'ensemble des acteurs du territoire poursuit ses efforts quant à la recherche de nouveaux moyens d'autofinancement. Ces prochains mois, celle-ci reste même une priorité.

Quant au recours à l'emprunt, il reste très prudent. Si la structure de la dette apparaît comme non risquée, la CAVEM n'a contracté aucun prêt en 2014 sur le budget principal, et ce pour la deuxième année consécutive.
Diverses actions sont mises en place par le conseil communautaire afin de limiter les dépenses de fonctionnement des services via le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) et la mobilisation générale dans la recherche d'économies d'énergie, la mutualisation des fonctions (ressources humaines, financières, achats etc.) ou encore la stabilisation de la masse salariale.

Des investissements priorisés

Les subventions d'investissement dans le cadre de l'Habitat resteront, en 2015, la principale dépense d'investissement de l'agglomération, soit 5,6 millions d'euros estimés.
L'aménagement des cours d'eaux dans le cadre de la lutte contre les inondations reste également un engagement de l'agglomération et va connaitre en 2015 une mutation remarquable à travers la mise en place du Syndicat Mixte de la vallée de l'Argens (SMA) : environ 1,7 millions d'euros est ainsi consacré aux études et travaux.
Au chapitre de la collecte et le traitement des ordures ménagères, un peu moins d'1 million d'euros sera dédié au renouvellement des véhicules, à la mise en conformité des déchèteries et à la mise en place de colonnes enterrées à Roquebrune-sur-Argens ainsi qu'au centre-ville historique de Fréjus.
En parallèle, la communauté d'agglomération prévoit de mettre l'accent sur les interventions économiques pour 600 000 euros (signalétique des parcs d'activité du Capitou, des commerces de tous les centres-villes des communes de l'agglomération, mais aussi Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) de Puget sur Argens ou encore fin des travaux d'aménagement de la zone Epsilon 2).
Enfin, la propreté urbaine, la rénovation de l'éclairage du Palais des Sports, l'énergie (à travers la mise en place du PCET) et l'environnement (dans le cadre de Natura 2000) boucleront le chapitre.

Élargissement des compétences à prendre en compte

Nouveau détail qui a son importance, le budget 2015 prendra en compte l'élargissement à l'ensemble du territoire de la CAVEM de différentes compétences, comme le balayage et nettoyage de la voirie ou la surveillance des plages de Roquebrune.
On note, parmi elles, la politique de la petite enfance d'intérêt communautaire, le service de vidéo-protection, les actions favorisant la prévention incendie, l'élaboration d'un plan de sauvegarde intercommunal, la base nautique de la Batterie et la cale de mise à l'eau des Issambres, la valorisation, l'aménagement et la protection du patrimoine maritime, la participation au conservatoire du littoral et la fourrière de véhicules…
D'autres compétences se verront restituées à Roquebrune-sur-Argens, et Puget sur Argens.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'avenir de la CAVEM se prépare aujourd'hui

LA COMMISSION DU SCHÉMA DE COHÉSION TERRITORIALE (SCOT) A DONNÉ, LE 2 FÉVRIER DERNIER, LE SIGNAL DE DÉPART D'UN CHANTIER GIGANTESQUE ET INTÉGRALEMENT DÉDIÉ À L'AVENIR DES CINQ VILLES DU TERRITOIRE.

En organisant la réunion d'installation le 2 février dernier, la commission créée fin septembre 2014 et dont Sébastien PERRIN assure la Présidence, a ainsi levé le voile sur un panel de schémas qui s'imbriqueront afin de permettre la mise en place du SCoT porté par la CAVEM.
Cet outil de conception est précieux, puisqu'il est également utilisé pour planifier une stratégie intercommunale dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Un schéma à trois volets

Plus concrètement, le SCoT permet aux collectivités de répondre, notamment, aux questions d'organisation de l'espace et de l'urbanisme, aux questions d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial ou encore d'environnement. Il en assure la cohérence, tout comme il assure celle des politiques intercommunales, qu'il s'agisse d'urbanisme, d'habitat ou de déplacement. Il tend autant à assurer la maîtrise du développement urbain que le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages.
Trois volets sont ainsi compris dans le SCoT :

- Un rapport de présentation avec un diagnostic et une évaluation environnementale
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui est opposable

Un chantier gigantesque et intégralement dédié à l'avenir !

Le rôle clé de la CAVEM

À ce jour, le SCoT n'a ouvert que son premier volet. Un travail préparé deux ans en amont puisque, pour rappel, la CAVEM a repris en 2013 les compétences du syndicat mixte SCoT Var Est, aujourd'hui dissout. Les études du SCoT entreprises depuis ont concerné l'actualisation du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement à l'échelle des cinq communes. Un diagnostic auquel est intégré le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) et qui sera présenté, après consultation des personnes associées, lors de la prochaine réunion de la Commission du 16 mars 2015.

28 parcs d'activités économiques

110 999 habitants (Source INSEE 2011)

23 200 ha de forêts

Ce rapport une fois validé, élus et techniciens de la CAVEM pourront s'atteler au PADD ainsi qu'à une analyse environnementale relative aux orientations de ce projet d'aménagement. À ce jour toutefois, les études étant toujours en cours, l'amorce du deuxième volet n'a pas encore été programmée.

Les enjeux phares du SCoT

Les enjeux du SCoT sont majeurs pour le développement et, par là même, l'avenir du territoire. En matière de déplacements via le Plan des Déplacements Urbains (PDU), bien sûr, tout autant qu'en matière d'Urbanisme et d'Habitat (cf CAVEM Infos n°12 qui fait un état des lieux complet du Plan Local de l'Habitat). La gestion de la basse vallée de l'Argens, forte de ses 5 000 hectares, est elle aussi stratégique en termes d'activités économiques et de protection des biens et des personnes. L'Atelier de l'Argens va d'ailleurs permettre d'orienter l'aménagement de la vallée, en lien direct avec les travaux de lutte contre les inondations et de gestion de crues. Des efforts de poids, qui viennent compléter ceux déjà mis en œuvre en la matière par la CAVEM sur le bassin versant du Pédégal, de la Garonne et du Valescure *(lire notre dossier page 20)*.

Pour finir, le traitement des eaux usées et potables a droit, lui aussi, à deux schémas directeurs distincts. Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées est par ailleurs en phase ultime et a été proposé pour validation aux communes concernées.

Aller plus loin

www.cavem.fr

CULTURE

Les actions éducatives décrochent le premier rôle avec AGGLOSCENES

Rémi Moreau, Directeur du Théâtre Le Forum, le soulignait à l'automne dernier : *« le jeune public est plus que jamais au cœur de la programmation. Celle-ci s'est d'ailleurs considérablement enrichie depuis deux ans »*. Au lever de rideau de cette saison 2014-2015, le personnel enseignant du territoire et les artistes sont sous les projecteurs. Grâce au travail de l'équipe Aggloscènes qui aura nécessité beaucoup de patience, d'efforts et d'implication, la culture s'ouvre aujourd'hui aux publics scolaires : élèves de primaires, de collèges et de lycées.
« Il y a un avant et un après spectacle » notent Claire Giron et Emilia Troncy, responsables respectives de la programmation Jeune Public et des actions culturelles en milieu scolaire. *« Lorsque les comédiens viennent dans les établissements à la rencontre des enfants pour les sensibiliser au spectacle qu'ils s'apprêtent à aller voir, ils partagent avec eux des moments riches en échanges. À leur départ, l'attitude des jeunes n'est plus du tout la même. »*
Sollicités, et donc intéressés, ceux-ci sont plongés dans les conditions idéales pour profiter de la représentation. Ce fut notamment le cas en janvier, à l'occasion des séances scolaires autour de la pièce ***Un chien dans la tête*** écrite par Stéphane Jaubertie et mise en scène par Olivier Letellier. L'équipe éducative d'Aggloscènes a permis à neuf classes d'écoles primaires de la CAVEM – écoles Aurélien et Caïs à Fréjus, Pins Parasols à Puget sur Argens et Jean Janin à Roquebrune-sur-Argens - d'accueillir la compagnie durant une heure, en totale immersion. *« Nous craignions que le thème abordé dans la pièce, la honte, soit un peu triste, avancent les directeurs d'établissements. L'utilisation des marionnettes a permis de dédramatiser la situation. Après le spectacle, les comédiens sont venus dialoguer avec les petits. Et nous avons pu ensuite réfléchir à nos propres hontes ou encore libérer la parole des élèves qui ont réussi à discuter entre eux de leurs peurs et soucis. »*

« Personnages vivants, vrais, qui nous ressemblent »

Les plus curieux auront trouvé des réponses relatives aux métiers du théâtre. Les plus timides auront bien mieux compris certains passages dits suggestifs. Des petites pièces seront même interprétées pour la fin de l'année scolaire !
Quid des ados ? Le bilan est tout aussi prometteur. Car si, cette fois, ce sont cinq classes des lycées Camus à Fréjus, Saint-Exupéry à Saint-Raphaël et du collège Gabriel Colette à Puget sur Argens, qui ont bénéficié d'un autre regard sur l'impuissance de l'homme à maîtriser sa destinée -via Andromaque, de Jean Racine - le résultat est saisissant. Ténacité qu'exigent les reprises de textes, lectures plurielles, écoute mutuelle dans la troupe, personnages antiques *« mais personnages vivants, vrais, qui nous ressemblent »*, les futurs adultes ont compris, en coulisses, ce qu'ils ont apprécié sur scène. Et l'antiquité a fini par se faire l'écho de leur « planète » contemporaine.
A un an du bac français - les professeurs veulent d'ores et déjà rebondir sur l'expérience - c'est plutôt bon à « acter »...

PRÉPARER SES ÉLÈVES AU THÉÂTRE, MODE D'EMPLOI

L'équipe éducative propose au personnel enseignant sur www.aggloscenes.com :
› la programmation
› des fiches d'inscription
› des dossiers pédagogiques

LE FORUM, C'EST AUSSI…

› Des places disponibles et sans abonnement sur la plupart des spectacles à réserver sur aggloscènes.com ou à la billetterie du Théâtre Le Forum ou au Centre Culturel de Saint-Raphaël.

› Un espace bar et petite restauration situé au rez-de-chaussée qui, cette année, est monté en gamme.

› Un accès à tous les espaces pour les personnes à mobilité réduite.

› Deux salles de spectacle équipées d'une boucle magnétique, destinée aux personnes équipées d'appareils auditifs adaptés à la norme « T ».

› Les soirs de spectacle, lorsque le parking du Théâtre est complet, un parking mis gracieusement à la disposition des visiteurs par la jardinerie Rey (entrée par le chemin de la Lanterne d'Auguste).

› Trois lignes de bus pour s'y rendre : les 6, 7 et 24 (en journée uniquement).

› L'accueil, tout au long de l'année, de manifestations de type congrès, conférences, séminaires etc. : renseignements par téléphone : 04 94 95 55 55, fax : 04 94 14 73 71 ou courriel : contact@theatre-le-forum.fr

Question écrite par Georges GINESTA au gouvernement sur l'extension des missions du service hygiène et santé à toutes les communes

Les questions écrites ont un véritable intérêt car elles permettent d'obtenir de façon efficace le cadre législatif dans lequel évolue l'institution.
En sa qualité de Député, Georges GINESTA s'est saisi de problématiques liées à l'organisation des missions du SIHS et à l'extension de ses missions sur l'ensemble des communes membres. C'est ainsi que la dernière question écrite au gouvernement, relative au champ d'intervention du SIHS a été posée par Georges GINESTA à l'Assemblée Nationale. La réponse n'a pas tardé à être publiée et validée, précisant officiellement que : « … Ainsi, si le périmètre d'un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) compétent en matière de services d'hygiène et de santé, est étendu sur le territoire d'une nouvelle commune, ce service devient également compétent sur le territoire de cette dernière, à l'exclusion de tout autre service d'hygiène et de santé… ». Les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens, et Saint-Raphaël dépendent bien, en termes d'hygiène et de santé, du seul SIHS. Vous pouvez retrouver les missions du SIHS sur le site internet de la CAVEM, rubrique SANTE.

SANTÉ

Le Service Intercommunal de l'Hygiène et de la Santé aux petits soins pour ses habitants

Quand la santé va, tout va dit l'expression populaire. La CAVEM en a également fait son leitmotiv. Car depuis toujours, la communauté d'agglomération prend particulièrement soin de la santé des habitants du territoire. Vaccins, qualité de l'air, de l'eau, hygiène alimentaire ou de l'habitat, la mallette du Service Intercommunal de l'Hygiène et de la Santé (SIHS) est bien fournie. C'est aussi l'une des raisons pour laquelle Christine MARENCO-DRUHEN, Vice-Présidente déléguée à l'hygiène et à la Santé Publique, ainsi que l'ensemble de l'équipe de l'unité, incitent chacun des 110 000 administrés des villes membres à prendre rendez-vous.

Ce rendez-vous, qui ne remplace en aucun cas une consultation médicale chez un médecin généraliste, vous permet de bénéficier gratuitement d'un suivi de vaccination. Tous les mois, au minimum, est organisée une séance de vaccination. Le service pourra également vous délivrer un certificat de vaccination, obligatoire et demandé par le service scolaire avant toute première inscription notamment en première année de maternelle, CP, et pour tout nouvel arrivant sur le territoire.

Demande de certificat de vaccination, sur place ou par courriel

Comme le temps est précieux, les parents pressés ou toute personne susceptible d'être intéressée par la délivrance de ce certificat et qui ne peut se déplacer dans les locaux du SIHS, peuvent en faire la demande à vaccination@cavem.fr. Une photocopie du livret de famille complet, un justificatif de domicile et la partie vaccination du carnet de santé devront être fournis. En retour, une réponse sera communiquée dans les 24h et ce, quelle que soit la commune dans laquelle le demandeur réside. « *L'un des souhaits de la CAVEM est de faire bénéficier l'ensemble de son territoire des services du SIHS* », souligne Christine MARENCO-DRUHEN.

Renseignements : 04 94 19 89 55

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif : entre l'homme et la nature, le garant d'une cohabitation « pure »

La loi sur l'eau est catégorique. Naturelle, tout autant qu'essentielle, la ressource déclarée « patrimoine commun de la nation » en 1992 – la loi a été complétée par la loi sur l'eau le 30 décembre 2006 puis par celle du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement – est au centre de la réglementation visant à maintenir le juste équilibre entre utilisation humaine et préservation du milieu naturel. Elle est, aussi, à l'origine de la création, sur la communauté d'agglomération, du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). La mission de ce dernier ? Plutôt simple dans la théorie – puisque le SPANC est chargé de préserver la salubrité publique et de protéger l'environnement - elle se révèle bien plus délicate dans sa mise en pratique. Ce sont en effet aux 1 600 particuliers non raccordés au réseau collectif - 700 foyers sur les Adrets de l'Estérel, 269 foyers sur Puget-sur-Argens, 540 foyers sur Fréjus et Saint-Raphaël - de faire appel à l'équipe du SPANC de la CAVEM afin qu'elle intervienne et contrôle le bon fonctionnement des installations d'assainissement individuel.

Des aides possibles pour certaines réhabilitations

Non facultatif, ce contrôle est même 100 % obligatoire. Le particulier se trouve donc dans l'obligation de répondre à la proposition de rendez-vous fixée par l'agent qui est le seul apte à conseiller et accompagner ce dernier dans la mise en conformité de son installation. L'Agence de l'Eau apporte une aide aux particuliers de 3000 € par installation réhabilitée. Cette aide doit transiter par le SPANC. Les particuliers sont aidés uniquement si l'habitation est construite avant 1996 et que le dispositif d'Assainissement Non Collectif (ANC) présente un risque environnemental ou sanitaire. C'est ainsi qu'une quinzaine de réhabilitations ont pu disposer d'une aide Agence de l'Eau via le SPANC de la CAVEM.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'arrêté du 7 septembre 2009 modifié définit l'ANC comme *« tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration et le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement. »* Sur le territoire de la CAVEM, le SPANC est en régie pour les communes des Adrets de l'Estérel, de Fréjus et de Saint-Raphaël depuis la 23 juin 2013 – date de la fin du marché de prestation – pour la commune de Puget sur Argens. À Roquebrune-sur-Argens, le SPANC est assuré dans le cadre d'un contrat de délégation d'exploitation par la société Véolia, et ce jusqu'en 2024. Pour tout ce qui concerne le suivi et le contrôle des installations individuelles situées sur le territoire de compétence du SPANC en régie, ceux-ci doivent se faire : tous les 8 ans lorsque le système fonctionne correctement, tous les 4 ans lorsque ce dernier est défaillant, à la demande d'un usager en cas de nuisance. Dans le cadre d'une vente où le logement est raccordé à un assainissement individuel, le vendeur est dans l'obligation de fournir un diagnostic relatif à la conformité de l'installation datant de moins de 3 ans.

SUIVI, CONTRÔLE, DEMANDE : MODE D'EMPLOI

L'accueil du public se fait sur RDV, du lundi au vendredi, dans les locaux du SPANC au 624, chemin Aurélien à Saint-Raphaël. Quelle que soit la requête (suivi, contrôle), une réponse est donnée sous 15 jours. En ce qui concerne les demandes de dispositif ANC – pour une création d'installation ou une réhabilitation de l'existant – un formulaire est disponible en téléchargement sur le site www.cavem.fr ou à retirer auprès du SPANC. Une étude de sol par un bureau d'étude hydrogéologique proposant une filière de traitement adaptée au terrain (surface, pente, perméabilité du sol, présence de nappe, etc.), à l'habitation (nombre de personnes en équivalent habitant, présence d'un sous-sol, etc.) et aux attentes (coût, entretien…) est également à prévoir. Le formulaire rempli doit être accompagné de l'étude de sol afin que soit validé le projet et fourni un certificat de conformité (à joindre à toute demande de permis de construire ou déclaration préalable de travaux). **Ce certificat est une pièce obligatoire à joindre au permis de construire lors du dépôt de permis en mairie.**
Renseignements : 04 94 19 68 50

Un vol, pour éviter **que la chaleur s'envole !**

Début février, certains des habitants de l'agglomération n'auront pas manqué de l'observer, ou plutôt de l'entendre. Une fois la nuit tombée un avion bi-moteur a survolé à 500 m d'altitude les 100 km² urbanisés du territoire, pour mettre en évidence, grâce à des caméras à infra-rouge et un appareil thermique toutes les déperditions de chaleur dont peuvent être sujettes les résidences publiques ou privées des cinq villes. Des toits roses, des toits bleus, c'est une vraie palette de couleurs que la CAVEM et Gaz Naturel GRDF ont offert à l'ingénieur chargé de vérifier les mesures. *« Même si l'ensemble des données reste anonyme, les habitants de la CAVEM auront l'opportunité de repérer leur habitation »* insiste Erick MASCARO, Directeur territorial de la filiale de GDF-Suez. Plus la toiture de cette dernière tend vers le rouge, plus la déperdition est importante et l'isolation de mauvaise qualité.

Une sensibilisation accrue

Tout le monde est concerné par les données collectées. À terre cette fois, la superposition des cartes va permettre d'amorcer l'exploitation des résultats publiés en juin prochain. Les 44 000 euros engagés dans l'opération – GRDF participe à hauteur de 90 % et la CAVEM 10 % - n'ont pas pour finalité unique de pointer du doigt les logements sensibles. *« On va s'inscrire dans la durée. Les cartes seront accessibles à tous : chaque habitant pourra voir son code couleur. Puis dans un deuxième temps, on analysera les causes de la déperdition de chaleur ainsi que les moyens pour y remédier. »* Reste à définir la date et le lieu de la communication de ces résultats.

(1) Rénover + est un projet local (porté notamment par la Région PACA, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat PACA, l'association Effinergie et la CAVEM, et soutenu par des fonds européens) qui vise à dynamiser le marché de la rénovation énergétique des logements sur le territoire de la CAVEM

Donner l'envie de rénover

Prendre de la hauteur est souvent bénéfique. Maurice CHABERT, Conseiller Communautaire à la CAVEM en charge de la coordination de l'opération de « thermographie aérienne du territoire, et adjoint au Maire de Saint-Raphaël, délégué à l'Environnement, en est convaincu et attend beaucoup des résultats de ce diagnostic aérien. *« Limiter la consommation et lutter contre la précarité énergétique font partie des objectifs ». « La consommation de gaz est parfois supérieure à la normale de 20 à 30 % ! Les particuliers pourront être dirigés vers une plateforme de rénovation de l'habitat en cours d'élaboration. Le but est de donner l'envie de rénover. »* Une envie dont se fait l'écho Frédéric FERRERO, Directeur du service Environnement de la CAVEM : *« le retour sur cette opération peut être un tremplin pour prolonger l'action Rénover + (1). Il va amorcer le dialogue entre des conseillers en rénovation, des propriétaires ou locataires et des artisans du bâtiment. Et offrir donc, directement, un soutien aux entreprises locales qui ne sont pas moins de 2 600 spécialisées dans le domaine sur l'ensemble du territoire. »*

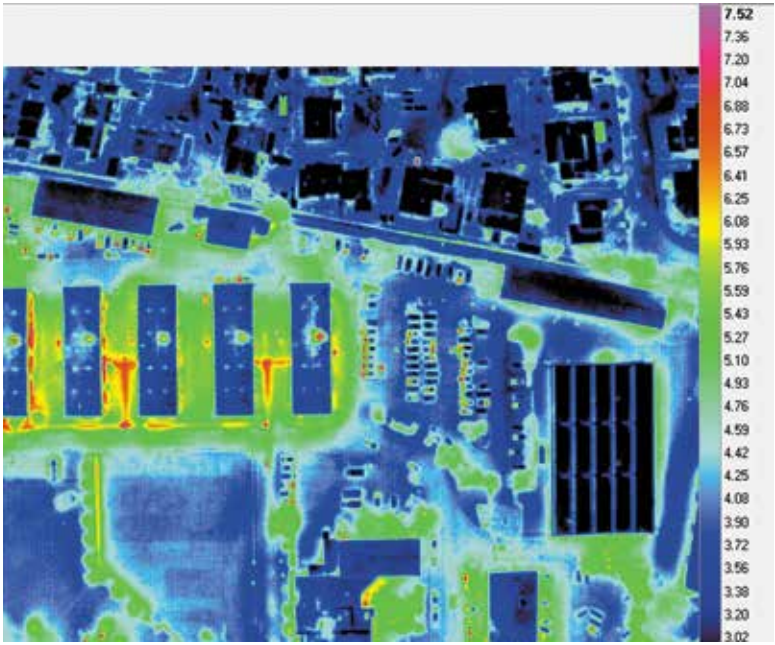

L'OPÉRATION EN CINQ QUESTIONS

Quelles précautions ont été prises pour la mener à bien ?

Si GRDF s'est adressé à la CAVEM, c'est parce qu'elle propose un PCET et une action Rénover +. Pour le vol en lui-même, qui est une première du genre dans le Var, il a fallu attendre une température de 5 ou 6° (plus le chauffage fonctionne, plus le rayonnement est important) ainsi qu'une absence de nuages bas. Les mesures ne sont bien évidemment valables que lorsque l'habitation est occupée…

Le diagnostic est-il complet ?

Non, il ne livre qu'une information parmi d'autres. Sur la CAVEM, 30 à 40 % des résidences sont des résidences secondaires et par conséquent non habitées durant l'hiver. L'enquête menée auprès des habitants et qui déterminera s'ils étaient ou non présents lors des vols va être décisive.

Comment le compléter ?

Seule la déperdition thermique via les toitures est aujourd'hui examinée. En passant des caméras devant les façades des habitations, la déperdition à ce niveau pourrait être quantifiée. Attention, tous ces résultats n'ont pas pour but de sanctionner mais bien de pointer du doigt tout ce qui s'échappe en trop du portefeuille !

Quels seront les impacts ?

Les propriétaires qui ne sont pas victimes de déperdition vont pouvoir valoriser leur patrimoine immobilier d'une part. Ensuite, les pertes identifiées et réparées pourront apporter une vraie bouffée d'oxygène aux ménages en précarité énergétique. Enfin, en tant que démarche PCET, cette action répond directement aux engagements du Grenelle de l'Environnement.

Le territoire Grand Estérel s'offre enfin un écrin

Un peu moins de trois ans après le diagnostic qui a permis au Syndicat Intercommunal de Protection du Massif de l'Estérel (SIPME) de l'élaborer, la Charte forestière du territoire Grand Estérel s'apprête à entrer dans le vif du sujet. Après validation du diagnostic, des enjeux et orientations le massif va s'animer. Le 29 janvier dernier, la signature de la Charte forestière du territoire Grand Estérel par Nello BROGLIO, vice-président de la CAVEM délégué à l'Environnement, et Horace LANFRANCHI, président du Conseil Général, a lancé la (re)valorisation de l'espace cristallin. Tous les Maires des communes membres du SIPME (Adrets de l'Esterel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Mandelieu-la-Napoule, Puget sur Argens, Saint-Raphaël, Théoule-sur-Mer) ainsi que les Présidents des Conseils Généraux (83 et 06) et du Conseil Régional et le Directeur de l'Office National des Forêts ont signé cette Charte. Sur la feuille de route que constitue cette charte, le projet de rénovation de la maison forestière de Malpey est plus que jamais mis en lumière. Autrefois pied-à-terre des gardes champêtres, construit au pied du Mont Vinaigre à Fréjus à la fin du XIX^{e} siècle, le Malpey appartient de nos jours à l'Office National des Forêts (ONF). En réhabilitant cette bâtisse, partie intégrante du patrimoine de l'Estérel, le Département souhaite marquer L'entrée dans l'Estérel, point de départ de sentiers de découvertes destinés au grand public et aux touristes.

La Charte forestière du territoire Grand Estérel est un outil conçu sur la base d'une concertation de l'ensemble des acteurs de la forêt.

Elle prend en compte le développement touristique, le respect des pratiques sportives et de la chasse, la préservation des richesses environnementales, la mise en valeur des paysages exceptionnels du massif à cheval sur le Var et les Alpes-Maritimes (unités géomorphologiques variées, rhyolite rouge si caractéristique, espèces préservées ...) et propose des moyens de valoriser les produits de la forêt dont le plan d'action a pour vocation de structurer un projet d'aménagement et de développement durable du territoire intégrant davantage les forêts à leur environnement.

HABITAT

Les logements locatifs sociaux poursuivent leur développement

Le territoire de la CAVEM est aussi vaste qu'il est remarquable. Des paysages exceptionnels, mi-marins mi-montagnards, un climat méditerranéen qui a toujours fait des envieux, un cadre de vie qui pousse de nombreuses familles à venir s'y installer. Il est aussi ce territoire qui n'échappe pas aux réalités de l'époque, à savoir la rareté et la cherté du foncier, les contraintes environnementales, le coût de construction élevé lié aux différentes normes. La baisse sans cesse plus importante de la dotation des collectivités qui impacte, aussi, la politique locale et la sortie de terre de tous ces logements tant attendus…

Fin décembre 2014, le système national d'enregistrement de la demande locative sociale recensait 3336 demandes pour l'ensemble des cinq communes membres. Un chiffre qui prouve que la route est encore longue en termes de satisfaction des ménages. Mais qui n'impacte aucunement le travail conjoint des villes et bailleurs sociaux, ainsi que celui des cinq agents du service Habitat de la CAVEM. *« La volonté de répondre aux besoins en logements et aux objectifs de la loi SRU, entrée en vigueur dès 2000, est intacte malgré les obstacles »* souligne Fabienne NEVEU, Directrice du service.

2 888 logements financés depuis 2000

La tache n'a rien d'aisé. D'ici 2025, la loi impose d'atteindre un ratio de 25 % de logements sociaux sur la globalité des résidences principales. *« Deux mille-huit-cent-quatre-vingt-huit logements ont été financés sur les quinze dernières années. C'est-à-dire autant d'habitations qui ont vu ou s'apprêtent à voir le jour sur l'ensemble de la CAVEM. »* De Puget sur Argens en passant par les Adrets-de-l'Estérel ou Roquebrune-sur-Argens, aucune commune n'a été oubliée. Les subventions d'investissement dans le cadre de l'Habitat resteront cette année la principale dépense d'investissement de l'agglomération, soit 5,6 M d'euros estimés.
Les efforts portés collectivement par le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sont loin d'être terminés. Les récentes livraisons des résidences à Fréjus (Thalie, Thétis et Les Jardins d'Aurélien) et à Saint-Raphaël (Horizon 360 et Océane) en témoignent et contribuent au développement économique du territoire.

La CAVEM, acteur incontournable

La communauté d'agglomération préexistante à la CAVEM a soutenu le développement de l'offre de logements locatifs sociaux sur son territoire et ce, depuis sa création à l'aube des années 2000. Elle apportait déjà, une garantie d'emprunt sur les prêts de la CDC aux bailleurs sociaux ou encore des subventions à ces derniers afin de veiller, notamment, à la qualité des logements. Sept ans plus tard, en 2007, une convention de délégation de compétence signée avec l'État lui permet d'attribuer les aides à la pierre. Aujourd'hui, la CAVEM est devenue un acteur essentiel dans le financement du logement social : le confort des logements, la performance énergétique des bâtiments et la maîtrise des loyers sont ainsi privilégiés.

TOUR D'HORIZON DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX FINANCÉS DEPUIS 2000

> **Les Adrets de l'Estérel :** 119 logements en Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
> **Fréjus :** 1259 logements (1077 logements famille, 43 en résidence sociale, 139 en résidence étudiant)
> **Puget sur Argens :** 302 logements (173 logements famille, 54 en accueil spécialisé, 75 en EHPAD)
> **Roquebrune-sur-Argens :** 132 (30 logements famille, 102 en EHPAD)
> **Saint-Raphaël :** 1 076 logements (909 logements famille, 25 en résidence sociale, 102 en résidence étudiants, 40 en EHPAD)

Total CAVEM : 2888 logements (2189 logements famille, 68 en résidence sociale, 241 en résidence étudiants, 54 en accueil spécialisé, 336 en EHPAD).

PROGRAMME POUR L'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS PRIVÉS, C'EST LE MOMENT !

Lancé en décembre 2012 pour une durée de trois ans, le programme pour l'amélioration des logements privés est entré dans sa dernière année de mise en œuvre. Il permet aux propriétaires occupants sous plafonds de ressources et propriétaires bailleurs – qui s'engagent à pratiquer un loyer modéré pendant une durée limitée – d'obtenir certains avantages. Des aides financières, d'abord, via l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'État, la Région, le Département et la CAVEM ainsi qu'un accompagnement gratuit (technique, administratif et financier) par Citémétrie[1]. Un soutien, ensuite, à la réalisation de travaux de rénovation ou d'adaptation à la perte d'autonomie portant sur des logements de plus de 15 ans et occupés en résidence principale par un propriétaire ou par un locataire.

Sur la CAVEM, en 2014, 62 projets ont été accompagnés et près de 50 d'entre eux ont déjà été subventionnés. C'est donc le bon moment pour étudier votre projet de rénovation[2].

N°Vert 0 800 320 120

Appel gratuit depuis un poste fixe

(1) Bureau d'études et de conseils en habitat, logement et stratégie urbaine
(2) Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de la demande de subvention

ÉQUIPEMENT CONTRE LES INONDATIONS

Lutte contre les inondations : l'année 2015

Le sujet ne date pas d'hier... Depuis les années soixante-dix, la politique de lutte contre les inondations est au cœur de l'action locale et ne cesse d'évoluer. L'aménagement des cours d'eau, dans ce cadre précis, reste même un engagement majeur de la CAVEM puisque près d'1,7 million d'euros d'études et de travaux leur seront encore consacrés. *« Le territoire de Fréjus et Saint-Raphaël, en dehors de l'Argens, est le secteur sensible sur lequel nous travaillons »* note Fabrice FIQUET-ALBIN, directeur des services techniques de la CAVEM. Un travail qui, aux yeux du grand public, pourrait être résumé en deux volets. Le premier étant dédié aux ouvrages de lutte contre les inondations ainsi qu'à leur exploitation, le second à l'ensemble des études et actions consacrées à cette même lutte.
Tantôt visibles, tantôt discrets en fonction de leur implantation, ce sont principalement quatre structures qui font aujourd'hui office d'anges-gardiens sur l'ensemble du bassin versant de la Garonne, du Pédégal et de Valescure. Trois écrêteurs de crue, plus communément appelés barrages, sont situés respectivement dans le quartier des golfs à Saint-Raphaël, dans celui de la Tour-de-Mare à Fréjus et dans le vallon du Peyron à deux pas du lycée Saint-Exupéry (barrage des Cous, barrage du Saint-Esprit et barrage du Peyron). Un bassin d'orage vient compléter leur action : le bassin fréjusien du Castellas, près de la vieille bergerie.

Quatre ouvrages pour un impact

« De par notre compétence, nos efforts se portent essentiellement sur les cours d'eau, poursuit Fabrice FIQUET-ALBIN. *Les écrêteurs de crue ont été construits en amont des zones urbanisées. En cas de fortes précipitations, ces ouvrages retiennent une grosse partie de l'eau. En aval, les cours d'eau parfois trop étroits pour contenir l'onde de crue résiduelle subissent des débordements. D'où ce phénomène de vague dont l'impact dépend des vitesses et des volumes qui débordent (laminage)… »* S'érigeant sur rivières et ruisseau, les ouvrages permettent donc de limiter, jusqu'en centre-ville, les inondations. *« L'impact qu'ont ces structures sur les 31 km² du*

› Hauteur : 3,35 m
› Longueur : 115 m
› Capacité maximale de la retenue du barrage : 48 000 m³
› Débit : env. 12 m³/sec.
› Retenue en période de crue : jusqu'à 48,000 m³

BARRAGE DU PEYRON

sera décisive

bassin versant est important. Il faut savoir que 80 % des 240 hectares de la zone classée inondable au Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) se trouvent être en zone urbaine (ZU). Sans barrages et bassins, c'est sous 1m50 à 2m d'eau que se noieraient les villes pour des événements d'ampleur... »
Quant à empêcher totalement l'inondation ? Impossible. L'importance des inondations étant inextricablement liée à l'intensité du phénomène pluvieux, vouloir l'empêcher serait comme vouloir empêcher… que ne tombe la pluie. *« Cette dernière est la base. Et la météo n'est pas la science la plus facile à comprendre. »* En témoignent les épisodes de 2006 et novembre 2011.

L'automne 2011 a changé la donne

L'urbanisation jugée excessive par certains est même, régulièrement, pointée du doigt. Cependant depuis plus d'une décennie, les collectivités demandent aux aménageurs d'appliquer le principe de rétention à la parcelle en mesure compensatoire à l'imperméabilisation. « Ce n'est pas la cause première des inondations mais un facteur aggravant. Surtout lorsqu'il s'agit d'événements de faible occurrence ne créant pas de débordement de cours d'eau. De plus, le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) qu'établissent les services de l'État n'interdit pas la construction en zone inondable. Il impose des contraintes pour limiter le degré de vulnérabilité.» Les intempéries de l'automne 2011 furent à ce point inattendues et violentes qu'elles bouleversèrent le schéma directeur de lutte contre les inondations finalisé quatre ans auparavant, en 2007. Cet outil que les services techniques souhaitent appliquer, optimisé et révisé en 2013-2014, prévoit des ouvrages d'écrêtement et des recalibrages de ponts et cours d'eau. Trois nouveaux ouvrages, en effet, sont projetés sur la Garonne et seront inscrits avec les autres aménagements du schéma dans le futur Plan d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) complet de l'Argens.

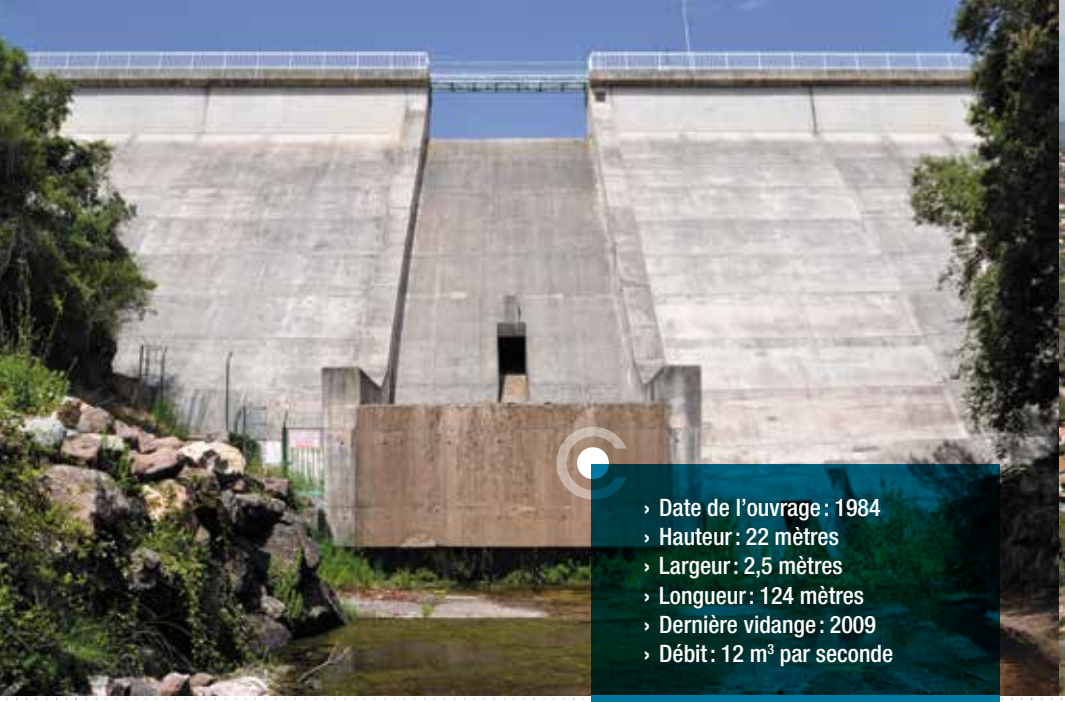

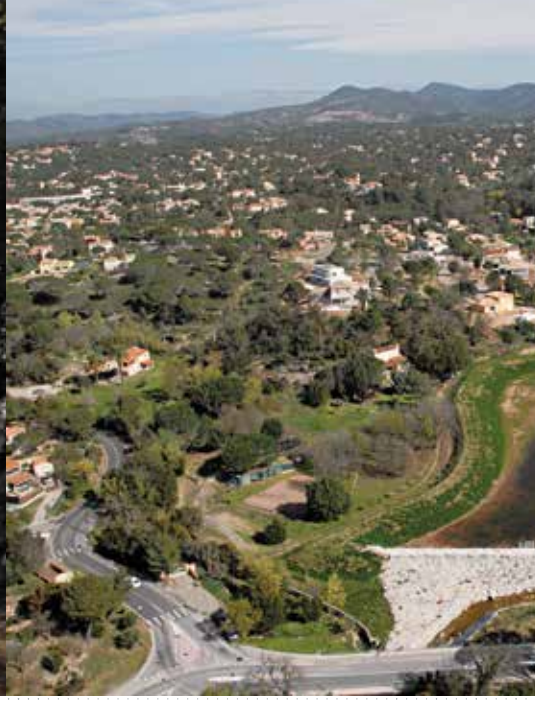

› Date de l'ouvrage : 1984
› Hauteur : 22 mètres
› Largeur : 2,5 mètres
› Longueur : 124 mètres
› Dernière vidange : 2009
› Débit : 12 m³ par seconde

BARRAGE DU SAINT-ESPRIT

Accord du Syndicat Mixte de l'Argens (SMA)

La création des barrages et bassin Vaulongue, Aspé et les Crottes, visera encore une fois la réduction de l'inondabilité sur le territoire.
Afin de valider les projets du bassin versant et d'obtenir d'éventuels financements, la CAVEM avec l'accord du Syndicat Mixte de l'Argens a engagé l'inscription des ouvrages dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations complet de l'Argens qui est aujourd'hui en cours de montage. Les services n'attendent plus que le feu vert et le verdict, quant à lui, devrait être rendu d'ici mai 2015.

Basse Vallée de l'Argens : le SMA prend en charge les travaux

Crée le 3 octobre 2014, le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) porte l'ensemble des actions du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI). *« Pour la basse vallée de l'Argens, c'est le SMA qui va prendre en charge les travaux qui auront été décrétés au sein du PAPI d'intention porté, lui, par le Conseil Général*, note Sébastien PERRIN, 1er vice-président du Syndicat Mixte de l'Argens, adjoint au Maire de Roquebrune-sur-Argens, délégué à l'Agriculture, à l'Aménagement du territoire, au Plan Local d'Urbanisme, à la Police de l'eau, aux transports. *Les études hydrauliques sont en cours et devraient se terminer dans le courant de l'été. Les premiers travaux d'aménagement sont prévus, quant à eux, au second semestre de l'année 2016. »*

Le schéma directeur, en bref et en image

Le schéma directeur de lutte contre les inondations a été amorcé il y a plus de dix ans. Adopté en 2007 (SDI 2007), il a nécessité une révision dès 2013, qui a été complétée un an plus tard, soit en 2014. Ce « nouveau » schéma prend donc en compte les événements météorologiques récents (2006, 2010 et 2011) dans le but de valider les ouvrages prévus au SDI 2007. Il permet également d'optimiser ces derniers pour les événements de 2006 et 2011 et de vérifier l'impact des pluies d'occurrence moindre sur l'aval de ces mêmes ouvrages modifiés.
La conclusion des études du SDI 2007 révisé en 2013 et 2014 a ainsi priorisé les structures projetées sur la Garonne. La création de trois bassins est ainsi prévue : le bassin de Vaulongue (volume

- Hauteur de la digue de sécurité : 3,20 m
- Largeur : 3,20 m
- Longueur : 64 m
- Bassin de retenue à capacité maximale : 31 500 m³
- Débit : 16 m³/sec.
- Retenue en période de crue : jusqu'à 31,500 m³

BASSIN D'ORAGE DU CASTELLAS

- Date de l'ouvrage : 1979
- Hauteur : 22 mètres
- Largeur : 6 mètres
- Longueur : 200 mètres
- Capacité de rétention maximale : 2,1 millions de m³
- Dernière vidange : 2009
- Débit : 14 m³ par seconde
- Retenue permanente : 50,000 m³

BARRAGE DES COUS

à stocker 25 000 m3), le barrage de l'Aspé (100 000 m³) et le barrage des Crottes (120 000 m³).

Une gestion de crise « millimétrée »

Elle fait partie intégrante des missions de la CAVEM. Le transfert d'information pour la mise en sûreté des biens et des personnes lors des crues rapides des cours d'eau est un travail « millimétré ». « *On peut essayer d'anticiper les phénomènes* » concèdent Fabrice FIQUET-ALBIN et son équipe des services techniques.

Pour ce faire, l'amont du bassin versant est contrôlé automatiquement par deux ouvrages hydrauliques : les barrages des Cous et du Saint-Esprit ont ainsi été conçus pour écrêter les pluies à caractère millénale(1), la retenue de ces derniers permettant de retarder le transit d'une partie du volume de la crue. À l'aval de ces barrages, des stations limnimétriques renseignent les services sur la réaction des cours d'eau et près de 12 stations de mesure de niveau de l'eau sont ainsi présentes sur le territoire.

Suivi de la cellule orageuse en temps réel

En plus de cette surveillance, une collaboration avec le service privé PREDICT – apte à suivre la trajectoire et l'intensité, en temps réel, des cellules orageuses au moyen de radars et satellites météorologiques – offre la capacité aux agents de la CAVEM de prévenir les phénomènes pluviométriques.
En période de crue, tous les agents sont d'astreinte sur les ouvrages. La gestion de crise nécessitant une prise de décision rapide de la part des services techniques.

(1) Une pluie millénale est une pluie dont la probabilité d'apparition sur une année est de 1/1 000

Aller plus loin

Repères des ouvrages sur cavem.fr

SPORT

Du Palais des Sports au Stade Eugène-Rossi : un terrain de jeu sans frontière

À eux deux, le palais des sports Jean-François Krakowski et le stade Eugène-Rossi arrivent à s'attirer les faveurs de milliers de sportifs. Des fidèles de la CAVEM, mais pas seulement. S'érigeant comme de véritables temples du sport sur le territoire, le duo qui se fait fièrement face en plein cœur du complexe de Valescure affiche aujourd'hui près d'une décennie d'expérience. Il abrite sous son aile un nombre sans cesse croissant de vocations.

Qu'est-ce qui les sépare, hormis le Pédégal ? Le ballon, leur marque de fabrique respective. Le palais des sports étant dédié au handball et pelouse Eugène-Rossi au rugby. *« Le Club Athlétique Raphaëlo-Fréjusien (CARF) qui évolue aujourd'hui à son plus haut niveau en Fédéral 2, est le premier club rattaché à la communauté d'agglomération*, rappelle Florence HENNINOT, responsable des équipements sportifs de la CAVEM. Autant dire que depuis le siècle dernier (!), le stade a régulièrement connu des remises en beauté.

Les plus fraîches datent d'il y a quelques semaines : rénovation d'une partie des tribunes, acquisition et installation d'un hangar… c'est qu'il en faut des petites touches pour se faire l'hôte d'invités parfois prestigieux. *« Cet automne, nous avons accueilli un entraînement délocalisé du RCT dans le cadre des missions d'intérêt général du Conseil Général du Var (lire CAVEM Infos n°12). Ou encore les Jeux Olympiques du Crédit Agricole (JOCA) sur deux jours. »* À ces réceptions s'en ajoutent bien d'autres. *« Les classes primaires de l'Institut Stanislas ont même effectué leur cycle volley à Rossi, le Challenge de handball Guy Rivard y a également déjà eu lieu, les centres aérés y font des animations »* poursuit la responsable. *« Le terrain synthétique de la base nature François-Léotard à Fréjus - construit comme terrain de repli pour le CARF – ne permettant plus le déroulement de compétitions depuis 2011, nous avons déjà ouvert les portes du stade aux jeunes de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). »*

Quatre agents sur le front

L'essai est transformé. Et, au palais des sports, la victoire à l'identique assurée. Venue de l'équipe senior du Groenland, des France féminines ou des juniors allemands de Dormagen sur la saison 2005-2006, entraînements de la classe sportive du collège Alphonse-Karr, accueil des JOCA, de jeunes de l'Institut Médico-Educatif (IME) : l'antre des handballeurs n'est pas près de fermer ses portes. *« Quatre agents et moi-même nous occupons ainsi de l'entretien, de la maintenance, de l'accueil du public et de l'organisation d'événements sur les deux équipements confondus,* conclut Florence HENNINOT. *En plus du volet purement sportif, nous avons en charge le salon d'honneur du Palais des Sports qui ne désemplit pas depuis quelques mois. »*
Le salon « VIP » a reçu 40 réunions sur l'année 2014 dont les six conseils communautaires de la CAVEM.

RENCONTRE AVEC

Steeve Fakaïlo

mémoire « musclée » de la communauté

Il connaît la CAVEM sur le bout des doigts. Arrivé en métropole au milieu des années 90, l'agent des services techniques, que la Nouvelle-Calédonie a vu naître il y a 38 ans, intègre la communauté d'agglomération en 2000. Pour ne plus jamais la quitter. *« À l'époque, on m'a proposé une place au sein de l'équipe première du CARF ainsi qu'un emploi territorial. Je n'ai pas hésité. »*

Depuis, Steeve FAKAÏLO – plus connu sous « Steeve » tout court – est la mascotte de tous les employés communautaires. Avec ses cheveux tressés, son sourire ineffable et sa carrure sportive, impossible de ne pas le remarquer. Le « doyen de l'agglo » change aussi bien les ampoules qu'il déménage les bureaux ou participe à l'entretien des barrages… Polyvalent, lui ?
« Je fais tout. Et aucun jour de travail ne se ressemble. » Secret derrière sa bonne humeur insulaire, Steeve est donc, aussi, l'un des rugbymen charismatiques du groupe carfiste de Fédérale 2. *« Le rugby, j'en fais depuis l'âge de 9 ans. Pour moi, c'est une façon de vivre ! »* Un vrai gentleman qui vit au jour le jour, selon ses dires. Qui a l'ovalie dans la peau. *« Je sais que je vais bientôt devoir m'arrêter, mais je ne me vois pas vivre sans… »* Tout autant que l'humilité semble-t-il. *« Ma plus grande qualité ? Je ne sais pas… Mais des défauts, ça, j'en ai plein ! »*

Chantiers d'insertion dans l'Estérel : une peine pour changer… d'air

Pour retrouver le droit chemin, quel meilleur cadre que la pleine nature ? Le 16 janvier dernier a donné le jour à la signature d'une convention - entre la CAVEM, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) - qui permettra de réaliser des chantiers éducatifs. Cette convention - validée par les maires et les élus communautaires des cinq communes, par Paul MADY, Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Draguignan, Christiane BUONAVIA, Directrice Territoriale de la PJJ du Var et par Georges GINESTA, Président de la CAVEM - offrira à des jeunes mineurs, sous main de justice et placés sous la responsabilité du Service Territorial Éducatif en Milieu Ouvert (STEMO), pour la première fois, la possibilité d'agir utilement en faveur de l'environnement. Des adultes condamnés à des peines alternatives de travaux d'intérêt général travailleront également sur ces chantiers. Fabien Rozec, co-animateur du site Natura 2000 Estérel, sait que la tâche est délicate. Pour les nombreux chantiers entrepris dans l'Estérel, où l'accès est difficile, la main-d'œuvre reste compliquée à trouver. Pourtant, dès ce mois de février, par petits groupes, des mineurs en alternance avec des adultes - tous condamnés à des peines de Travail d'Intérêt Général (TIG) ou à des mesures de réparation - ont effectué au grand air une peine de substitution.

« Dimension sociale et sociétale »

En participant, avec l'équipe Natura 2000, à l'élimination d'espèces végétales invasives, comme les figuiers de Barbarie ou celles que l'on appelle les griffes de sorcières, les travailleurs désignés participent au développement durable et apportent leur contribution au service public. *« La dimension est tant sociale que sociétale. Petit à petit, ces travailleurs vont être pleinement intégrés aux chantiers. L'objectif est de ne modifier ni le déroulement ni les enjeux de ce dernier, tout en apportant un soutien, au travers de l'appropriation de leur patrimoine naturel, à des jeunes ou adultes en difficulté »*.

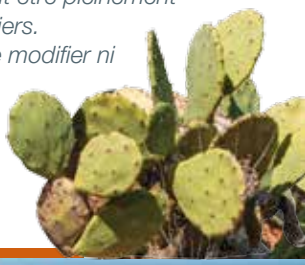

Vie du **Conseil**

Lors du conseil communautaire du 23 février et du bureau communautaire du 27 février, le rapport sur le développement durable de la CAVEM ainsi que le Débat d'Orientations Budgétaires ont été actés. Les élus communautaires ont par ailleurs voté à l'unanimité la convention financière permettant la mission d'accompagnement du contrat de ville avec la ville de Fréjus ainsi que le Plan de sauvegarde et le PRU de la Gabelle, ont adopté la dissolution du SCOT Var Est et la clôture des comptes. Enfin, les élus ont approuvé la programmation du Contrat de Plan État Région (CPER). La CAVEM a ainsi proposé une quarantaine de fiches actions aux instances Régionales pour tous les projets du territoire afin que la CAVEM, le SIPME, le SMIDDEV et le SMA puissent s'inscrire dans ce plan couvrant la période 2015-2020 et pour un montant avoisinant les 140 M€.
Le prochain conseil communautaire se tiendra le 30 mars avec pour ordre du jour le Budget Principal 2015.

Pour retirer le magazine **Var Estérel Méditerranée**

- **Adrets de l'Estérel** : Hôtel de ville
- **Fréjus** : Hôtel de ville ; Mairies annexes : Saint-Aygulf, Caïs, La Gabelle, Saint-Jean-de-Cannes ; Office de tourisme de la ville ; Maison pour l'emploi ; Maison de quartier de Villeneuve, Maison de quartier de la Tour de Mare ; Théâtre Le Forum ; Salle du Sextant.
- **Puget sur Argens** : Hôtel de ville, Centre Communal d'Actions Sociales ; Office de tourisme de la ville ; Espace Culturel Victor Hugo.
- **Roquebrune-sur-Argens** : Hôtel de ville ; Mairies annexes : la Bouverie ; les Issambres, Centre Communal d'Actions Sociales, Office de tourisme de la ville ; Office de tourisme des Issambres.
- **Saint-Raphaël** : Hôtel de ville ; Mairies annexes : Agay, Boulouris, Valescure, Trayas, Dramont ; Centre Communal d'Actions Sociales, Office de tourisme de la ville ; Office de tourisme d'Agay ; Mairie d'honneur, Palais des Congrès ; Centre culturel ; Base nautique ; Parking Bonaparte.

Expression de l'opposition

UNE JUSTE REPRÉSENTATION

Les lois successives conduisent les intercommunalités à assumer de plus en plus de compétences. Cette évolution, critiquable en de nombreux aspects en ce qu'elle induit de la complexité pour le citoyen, peut être acceptée à trois conditions.
D'une part, que les intercommunalités ne vident pas de leur substance les pouvoirs des communes, qui doivent demeurer l'échelon privilégié de proximité. Nous sommes clairement opposés à tout transfert, tel celui du Plan Local d'Urbanisme, qui conduirait à cette situation non démocratique.
D'autre part, que l'exercice par les intercommunalités de leurs compétences présente un réel intérêt pour les habitants, tant en termes de qualité de service que de réduction des coûts, grâce à des mises en commun de moyens et des économies d'échelle.

Enfin, que l'intercommunalité assure la juste représentation des communes membres. Ce n'est malheureusement pas le cas, depuis un an déjà, au sein de la CAVEM. Il est en effet anormal et irrespectueux du choix des Fréjusiens que le seul vice-président de notre commune soit un membre de l'opposition municipale.

Ces pratiques du Président de la CAVEM ont été permises par d'anciens « accords locaux » qui conduisent depuis des années à une sous-représentation de Fréjus au sein du Conseil communautaire, avec seulement 17 conseillers sur 52, alors que Fréjus représente 48 % de la population de l'Agglomération.
Cette situation, véritable déni de démocratie, a été désavouée par le Conseil constitutionnel qui a remis en cause de tels accords. Puis par le Parlement, qui a récemment voté une proposition de loi par laquelle ces accords redeviennent possibles, mais nécessitent l'aval du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres. Autrement dit, pour la CAVEM, avec l'accord de Fréjus.
Un minimum d'esprit démocratique et communautaire devrait conduire le Président de la CAVEM à en tenir compte dès à présent, en assurant à Fréjus sa juste représentation démocratique et non en œuvrant dans un unique esprit partisan. Mais, malheureusement, comme l'illustre également la répartition de son enveloppe parlementaire, l'intérêt de la Communauté d'agglomération semble s'arrêter à ses yeux aux frontières de Saint-Raphaël.

David RACHLINE
Maire de Fréjus
Sénateur du Var

AggloScènes
SERVICE ÉDUCATIF

PICCOLI SENTIMENTI
01/04

TOUT CONTRE LÉO
15/04

MÉLI-MÔMES
28/04

LE SERVICE ÉDUCATIF AGGLOSCÈNES, C'EST AUSSI :

DES VISITES DU THÉÂTRE INTERCOMMUNAL
DES RENCONTRES AVEC LES ARTISTES
DES ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE
DES RÉPÉTITIONS GÉNÉRALES OUVERTES AUX ÉLÈVES
DES STAGES POUR LES PROFESSEURS

© DR - Le Forum - I-1081304, 2-1029470, 3-1081305

THÉÂTRE INTERCOMMUNAL LE FORUM
83, BD DE LA MER - 83600 FRÉJUS

PALAIS DES CONGRÈS
PORT SANTA LUCIA - 83700 SAINT-RAPHAËL

INFOS : 04.94.95.55.55 - WWW.AGGLOSCENES.COM